



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Réunion restreinte

Animateur : M. PAREUX

PV du 31 mars 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financière.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

→ A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis de 10h30 à 12h00.** → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**



Tirage du club qualifié pour les Quarts de Finale de la Coupe Nationale Futsal :

- DIAMANT FUTSAL 1 se déplace à ETOILE LAVALOISE FC 1 (LAVAL) le 04/04/2026 à 16h00

CHAMPIONNAT FUTSAL

Pour info : 2 arbitres officiels seront désignés sur les matchs à la charge du club recevant.

Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

FMI NON PARVENUE DU 29/03/2026

Match n° 54990837 * ST CHERON ES 1 / ORSAY BURES FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 07/04/2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux 2 clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

- Match n° 54990834 – LA GRANDE OURSE 1 / 830 FUTSAL 1 du 29/03/2026

TI 72h.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Pour la Coupe de l'Essonne Futsal, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes et seront prélevés sur le compte club.

Le tirage des ½ finales aura lieu le mardi 14/04/2026 à 11h00 au District.

Les ¼ de finale se joueront dans la semaine **du 30/03 au 05/04/2026**.

Les ½ finales se joueront dans la semaine **du 27/04 au 03/05/2026**.

Résultats des ¼ de finale (semaine du 30/03 au 05/04/2026) :

1 - CROSNE FUTSAL 1 / BVE FUTSAL 1 :

2 - VILLABE ETS 1 / EPINAY 91 FC 1 : 2-3

3 - MYA FUTSAL 1 / ST CHERON ES 1 :

4 - DIAMANT FUTSAL 3 / 830 FUTSAL 1 :



Rappel :

Sont exemptés du tirage, les clubs encore qualifiés en Coupe Nationale Futsal et en Coupe de Paris Futsal.

En cas d'engagement de plusieurs équipes en Coupe de Paris, la première équipe éliminée entrera en Coupe de l'Essonne, même si l'équipe engagée en Coupe Nationale de Futsal est qualifiée pour cette compétition. (Article 4.2 du règlement de la Coupe de l'Essonne Futsal Seniors).

A partir des quarts de finale, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en Coupes Nationale Futsal et L.P.I.F.F devront présenter une équipe.

- Match n° 55492260 – MYA FUTSAL 1 / ST CHERON ES 1 du 03/04/2026

Demande de MYA FUTSAL de changement de gymnase via Footclubs.

Accord de la Commission pour jouer au gymnase Maurice Broguet.

Prochaine réunion le mardi 7 avril 2026